

Résumé de l'adresse de la société populaire de Nevers, qui félicite la Convention et demande qu'on exige de tous les fonctionnaires publics le compte moral de leur conduite, lors de la séance du 24 germinal an II (13 avril 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Résumé de l'adresse de la société populaire de Nevers, qui félicite la Convention et demande qu'on exige de tous les fonctionnaires publics le compte moral de leur conduite, lors de la séance du 24 germinal an II (13 avril 1794). In: Tome LXXXVIII - Du 13 au 28 germinal an II (2 au 17 avril 1794) p. 505;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1969_num_88_1_29668_t1_0505_0000_4

Fichier pdf généré le 01/02/2023

Séance du 24 Germinal An II

(Dimanche 13 Avril 1794)

Présidence d'AMAR

La séance est ouverte à dix heures et demie; on fait lecture de la correspondance.

1

La société populaire de Nevers, en applaudissant au décret qui oblige les députés à faire imprimer le compte moral de leur vie politique et la déclaration de leur fortune, avant et depuis la révolution, prie la Convention d'étendre cette mesure à tous les fonctionnaires publics.

Cette société a appris avec plaisir que les conspirateurs Danton et autres viennent d'expié leurs crimes sous la hache nationale; elle fera célébrer une fête civique en réjouissance de la découverte de la conjuration.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

2

Les citoyens de Locminé, district de Pontivy, département du Morbihan, instruisent la Convention d'un événement malheureux qui vient d'arriver dans leurs parages: il s'est formé dans les campagnes différents rassemblements, à la tête desquels étoient des scélérats de tout genre, qui sembloient préparer une nouvelle Vendée; trois républicains ont péri sous le fer assassin de cette horde de brigands.

Les citoyens de Locminé, sentant la nécessité de resserrer de plus en plus les liens qui doivent unir les patriotes, se sont empressés de former une société populaire, dont ils font passer l'organisation.

Ils se sont réunis aux autorités constituées, le courage presque abattu a repris toute son énergie, et les rassemblements ont été dissipés.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

(1) P.V., XXXV, 189. B^{to}, 24 germ. (suppl^t), 25 germ. (2^e suppl^t) et 29 germ. (2^e suppl^t); *Débats*, n^o 573, p. 423; *J. Sablier*, n^o 1256; *Mess. Soir*, n^o 604; *C. Eg.*, n^o 604, p. 106.

(2) P.V., XXXV, 189. B^{to}, 24 germ.; *Débats*, n^o 573, p. 422; *M.U.*, XXXVIII, p. 411; *Mess. Soir*, n^o 604.

[*Locminé*, 1^{er} germ. II] (1).

« Citoyens représentants,

C'est en exécution d'arrêté pris par la Société populaire de cette ville, organisée ce jour, que cette même Société s'empresse de faire part à la Convention des circonstances actuelles, des événements qui viennent de se manifester dans nos parages et des principaux motifs qui ont nécessité l'organisation d'une Société populaire en la commune de Locminé.

Témoins d'un événement malheureux, un administrateur du district de Josselin, accompagné de son ami, viennent d'être assassinés dans une commune, à 3 lieues de la place de Locminé; un brave républicain, dans une partie opposée, à 4 lieues de cette ville, quelques jours après, a éprouvé le même sort et la même cruauté. Au même instant des rassemblements de fanatiques des campagnes se sont manifestés dans plusieurs communes voisines à la tête desquels étoient quelques despotes brigands coalisés contre nous qui annonçoient en quelque sorte les horribles maux d'une seconde guerre de la Vendée.

Les républicains incorruptibles de Locminé, entourés de ces communes aristocrates et fanatisés, pouvoient à peine manifester les sentiments patriotiques dont ils étoient animés; tout étoit mis en œuvre pour enchaîner leur civisme, mais le génie républicain qui s'accroît par les obstacles leur a donné une nouvelle énergie, dans l'instant même des plus grands orages et des dangers qui paroissent les menacer, entourés des insurgés, des brigands coalisés rodant et pervertissant l'esprit des campagnes, où les ennemis de la chose publique se flattoient déjà d'avoir établi une nouvelle Vendée, les membres de la commune, ceux du comité de surveillance et de tribunal de paix établis en cette ville réunis en permanence, à eux joints le républicain Richarme, ci-devant commissaire du district, le brigadier commandant la gendarmerie de cette ville et le capitaine commandant le détachement du 5^e bataillon de la formation d'Orléans, actuellement en garnison dans cette ville, tous guidés du même amour de la patrie pour l'intérêt de la cause commune, au milieu des craintes et à l'instant même des assassinats commis en la

(1) C 300, pl. 1057, p. 64 et 65.